

230 000 € par an au titre du label Cité éducative

Le label Cité éducative a été attribué aux quartiers prioritaires de quatre communes normandes, dont Hérouville. La ville voisine de Caen recevra, à ce titre, 230 000 € par an.

«**« L'État accompagnera avec 3,33 millions d'euros les cités éducatives mises en place dans les quartiers prioritaires d'Hérouville-Saint-Clair (14), du Havre, de Rouen et de Saint-Étienne-du-Rouvray (76) pour la période 2020-2022» »**, a annoncé l'académie de Normandie le 20 février. Pilotées par les mairies, les préfetures et l'Éducation nationale, les cités éducatives ont pour double ambition de soutenir la parentalité et de renforcer le parcours éducatif des jeunes, sans se limiter au temps scolaire.

Des parrains de parcours

À ce titre, Hérouville-Saint-Clair bénéficiera de 230 000 € par an pour accompagner les jeunes de ses quartiers prioritaires. Le projet, qui doit prendre fin en décembre 2022, reposera sur cinquante-cinq actions : développer une alliance éducative associant notamment parents, associations, professionnels de santé et équipement culturels ; contribuer à des orientations choisies ; redonner de l'ambition aux jeunes Hérouvillais...

De façon concrète, l'académie annonce deux projets innovants pour atteindre les objectifs poursuivis. En premier lieu, seront créés des parrains de parcours, personnes extérieures à l'Éducation nationale, qui suivront les jeunes pour lesquels un risque de rupture scolaire existerait. L'idée est d'accompagner les jeunes aux moments cruciaux de leur parcours (entrée au collège et en 2^{nde}, par exemple).

Ensuite, une Journée de la cité éducative se tiendra chaque année à Hérouville-Saint-Clair à destination des parents d'élèves, des élèves et de l'ensemble des partenaires et acteurs du dispositif, afin d'informer et d'échanger, sous forme d'un world café, sur la mise en œuvre du projet. La première édition de cette journée s'est déroulée par anticipation le 13 décembre à La Fonderie. En effet, un fonds d'amorçage a été alloué à la commune dès le mois de septembre afin de commencer à lancer des actions : 15 000 € ont déjà été attribués au collège Varignon, pivot du dispositif.

« Fluidifier et renforcer ce que nous faisons déjà »

Pour Caroline Boisset, adjointe au maire en charge de l'éducation, de la petite enfance et de la santé, l'implantation des cités éducatives va permettre de fluidifier et de renforcer les dispositifs qui étaient déjà en place, comme les classes MTA (Moins de trois ans) ou l'École de la deuxième chance. Si le dispositif revendique cibler les jeunes de 0 à 25 ans, l'élue souligne que, « **tant qu'un jeune n'a pas eu sa première insertion professionnelle, la collectivité continue d'avoir son rôle à jouer**» ».

Anne-Sophie MBIH.



Le rectorat de l'académie de Normandie. OUEST-FRANCE